

Plus de 75 pour 100 de la population adulte de la Province de Québec est en faveur des Licences de Bière

Le Gouvernement de Québec ne devrait pas attendre après celui d'Ottawa

Le Gouvernement de Québec doit **IMMEDIATEMENT** se mettre à l'oeuvre, afin de conserver à la Province le droit de se diriger elle-même, et au public sa liberté d'action.

Dans le but de sauvegarder les **droits provinciaux**, le gouvernement provincial votait, l'an dernier, la Loi de Prohibition pour la Province de Québec.

Comme mesure de guerre, le gouvernement fédéral d'Ottawa eut l'idée d'édicter une loi de prohibition pour tout le Canada, laquelle loi eût empiété sur les droits provinciaux.

Alors, comme mesure préventive, le gouvernement de Québec vota sa propre loi, devenant en vigueur le 1er mai de cette année.

La guerre étant finie, plus n'est besoin de telle restriction et cette **mesure de guerre** devient inutile et sans raison logique.

Cette loi, prohibant la fabrication de la bière, est un coup droit porté au crédit, à la prospérité de la province; et un obstacle au rapatriement de nos soldats.

C'est la ruine de propriétés de valeur de \$30,000,000, et c'est le gagne-pain que l'on enlève à des centaines d'employés, au moment même où le gouvernement fédéral sollicite des positions pour les démobilisés et les ouvriers en munitions.

Il ne faut pas que les brasseries disparaissent après le 1er mai, il y va des meilleurs intérêts de la province.

A l'oeuvre donc **IMMEDIATEMENT**. Il faut que la législature provinciale prenne l'initiative.

Si vous êtes de cet avis, télégraphiez ou écrivez au Premier Ministre.



"Soyons Canadiens avant tout"

L'ASSOCIATION DES BRASSEURS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

55, rue St-François-Xavier, Montréal